

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle polyvalente de Noyant D'Allier à 9h00 sous la présidence de Monsieur DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	GRANSEIGNE Viviane
CESSET	DIJOUX Nicole	NOYANT	PETIOT Yves CHEVENON Jacky*
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean Luc PELTIER Christian	ROCLES	GUILLOT Thierry
CHATILLON	PETIOT Ghislaine VERHAEGHE Pierrick*	SAULCET	RAY François*
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	POPY Viviane* BECARD Muriel*
CRESSANGES		LE THEIL	ROUSSET Francis ROBIN Lydie
DEUX CHAISES	LINDRON Marc-Anthony	TREBAN	BURLAUD Jean Luc ROCHE Philippe
LAFELINE		TRONGET	DETERNES Alain RIBIER Sylvain
MEILLARD	SIMON Yves	VERNEUIL	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
MONETAY S/ALLIER	ARCHASSAL Didier FOVEAU Christine		
MOULINS COMMUNAUTE			
MALLET Richard	CHERVIER Alain ALIX Christian	DENOUEL Laëtitia BAYON Michel	GAUTHIER René*
	DEGUELLE Alain	BELIEN Martine DIAT Jean-Claude*	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : REIGNERON Antoine, CLUZEL Damien, VISINONI Stéphanie, RIBIER Julien, ALLEAUME Frédéric, TOURET Marcelle, LACOURT Véronique, SADOT David, TOURET Eric,

Absents : MAITRE Alain, BLANCHET François, LACARIN M. Françoise, ROUDIER Bernard, CABANEL Claire, PFEIFFER Stéphane, BRECHIGNAC Héline, GUESTON Jean-Pierre, GUILLAUMIN Clément

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. DUGAT, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE Barbara Responsable administrative
M. CLEMENT Jérémy, Responsable Technique
M. CHABOT Mathieu, Responsable Assainissement

En exercice	54
Présents	36
Votants	36
Procuration	0
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le



ID : 003-200092526-20240315-DEL20240315017-DE

DEL20240315017

Objet : Modification du RIFSEEP au 1^{er} avril 2024

M. le Président propose au Comité Syndical de modifier le plafond annuel retenu par la collectivité pour l'attribution de l'ISFE comme suit :

Filière administrative						
Groupes	Fonctions	Plafonds annuels réglementaires		Plafonds annuels retenus par la collectivité		Montants globaux maximum
		IFSE	CIA	IFSE	CIA	Total
Rédacteurs						
Groupe 1		17 480	2 380	17 480	1 200	18 680

Adjoints administratifs						
Groupe 1	Responsable administratif	11 340	1 260	11 340	1 000	12 340
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	10 800	1 200	10 800	800	11 600

Filière technique						
Groupes	Fonctions	Plafonds annuels réglementaires		Plafonds annuels retenus par la collectivité		Montants globaux maximum
		IFSE	CIA	IFSE	CIA	Total
Ingénieurs						
Groupe 1	Directeur	46 920	8 280	46 920	4 000	50 920

Techniciens						
Groupe 1	Directeur	19 660	2 680	19 660	2 680	22 340
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure	18 580	2 535			
Groupe 3	Responsable de service	17 500	2 385	17 500	1 200	18 700

Agent de maîtrise						
Groupe 1	Responsable technique	11 340	1 260	11 340	1 000	12 340
Groupe 2	Responsable eau potable, électrotechnicien	10 800	1 200	10 800	800	11 600

Adjoints techniques						
Groupe 1	Responsable assainissement, chef d'équipe, responsable relève	11 340	1 260	11 340	800	12 140
Groupe 2	Agent d'exécution, entretien réseau AEP et assainissement, espaces verts, locaux	10 800	1 200	10 800	550	11 350

M. le Président précise au Comité Syndical que les conditions d'attributions et de versements du RIFP sont inchangées.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 17 mars 2023 relative au régime indemnitaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : de modifier le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1er Avril 2024.

Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

A. DETERNES